

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3195

25 novembre 2015

SOMMAIRE

AB-Road S.à r.l.	153343	Babylone S.A.	153352
A.C.T. S.A.	153316	BAC Films International S.A.	153353
Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A. ..	153359	Backes & Partners Classic Cars	153325
Admiral European Investments Co II S.à r.l.	153324	Baltar Invest S.à r.l.	153353
A Energy Sàrl	153356	Bartok Capital S.A. S.P.F.	153353
AE Properties S.à r.l.	153360	Batiglobal S.à r.l.	153353
Agence immobilière GIORGETTI & KUHN S.A.	153359	BB Holding Investment S.A.	153355
AH Luxembourg	153357	Bel Air 4 International Investments S.à r.l. ..	153348
A.H.T.	153356	Bellune Invest S.A.	153353
A-Konzepthaus GmbH Niederlassung Luxem- burg	153356	Blue Knight International Limited S.à r.l. ..	153350
A-Konzepthaus GmbH Niederlassung Luxem- burg	153357	Bolux	153350
Albion Investments S.A.	153346	Bond Midco S.à r.l.	153352
Alcoa Global Treasury Services S.à r.l.	153324	BorgWarner Germany Holding S.à r.l.	153350
Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco II S.A.	153325	BorgWarner Global Holding S.à r.l.	153351
Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco I S.A.	153325	Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l.	153352
Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l.	153326	BR Investissements	153350
AltaFund Invest IV S.à r.l.	153326	By B.C. S.à r.l.	153352
AltaFund Invest VI S.à r.l.	153332	Ceres S.A. SPF	153356
AltaFund Invest V S.à r.l.	153327	Chemring Luxembourg Finance	153343
Alter Ego Finance et Patrimoine S.à r.l.	153346	European Diversified Bond Fund	153346
Alzette S.à r.l.	153327	Fafra Holding	153347
Apydos Labs S.à r.l.	153359	Galluspark (Bridge) S.à r.l.	153351
Arava Property S.A.	153346	Garfunkelux PBA S.à r.l.	153316
Arc en Ciel Lux S.à r.l.	153328	GreenOak European Secured Lending GP S.à r.l.	153333
Arendt Regulatory & Solutions S.A.	153360	J.M. Leufgen A.G.	153326
Axus Luxembourg S.A.	153347	Kimba B.V/S.à r.l.	153342
Azur Home Project Management	153347	Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l.	153324
Babson Global Private Loans S.à r.l.	153347	metallic design S.à r.l.	153314
		OTR S.à r.l.	153348
		Piemont Investment S.A.	153314
		Total Safety Luxembourg	153355

metallic design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 59D, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 101.916.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015164252/9.
(150180279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Piemont Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 114.765.

In the year two thousand fifteen, on 2th of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of “PIEMONT INVESTMENT S.A.” a société anonyme having its registered office at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster on March 3st, 2006, published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1030 of May 26th, 2006, R.C.S. Luxembourg B 114765.

The General Meeting was presided by Mrs Andreia ALVES, residing professionally at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

The chairman appointed as secretary Mr Steve GOUVEIA, residing professionally at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Fabienne LENTZ, residing professionally at L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. It results from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

1. Decision to put the company into liquidation.
2. Appointment of the Liquidator and definition of its powers.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator «READS S.à r.l.» having its registered office at L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri, R.C.S.Luxembourg B45083, (“the Liquidator”).

Third resolution

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux octobre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PIEMONT INVESTMENT S.A." établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 3 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1030 du 26 mai 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 114765.

L'assemblée est présidée par Madame Andreia ALVES, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Steve GOUVEIA, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutatrice Madame Fabienne LENTZ, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I. Il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de mettre la société en liquidation volontaire;
 2. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses pouvoirs;
- Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer «READ S.à r.l.» ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri, R.C.S.Luxembourg B 45083, comme liquidateur de la Société ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Alvez, S. Gouveia, F. Lentz, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23024. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165762/99.

(150182385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

A.C.T. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 71.504.

Le siège social de la société A.C.T.S.A. R.C. Luxembourg B 71 504, sis 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 septembre 2015.

STATEGO TRUST S.A.

Référence de publication: 2015164254/10.

(150180179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Garfunkelux PBA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 200.498.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirtieth day of the month of September;

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

“Garfunkelux S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of two hundred sixty-one million euro (EUR 261,000,000) and registered with the Luxembourg register of trade and companies under the number B 196.769,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 29 September 2015.

The said power of attorney, after initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforesaid, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of "Garfunkelux PBA S.à r.l." (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person;
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose;

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this article.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the Board of Managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole partner are freely transferable among living persons and by way of inheritance or in case of liquidation of joint estate of husband and wife.

In case of more partners, the shares are freely transferable among partners. In the same case they are transferable to non-partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital. In the same case the shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the decision of the sole partner or, should this happen, by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company shall be managed by a board of managers composed of three (3) members at least, who need not be partners of the Company.

The managers shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration. A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the partners.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the partners or the board of managers may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy. One manager can represent more than one of his/her co-managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall

make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of partners.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two (2) managers.

Art. 13. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 14. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 15. The managers shall be responsible in accordance with article 59 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, for the performance of their duties.

To the extent permissible under Luxembourg law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the managers, auditors, secretaries and other officers, servants or agents of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, in connection with the performance of their duties or in relation thereto except for any costs, charges, losses, damages and expenses they shall incur or sustain as a result of their own wilful act, neglect or default respectively.

None of them shall be liable for (i) the acts, neglects or defaults of the other manager(s), or for having acted jointly with the other managers for compliance purposes; or (ii) for any bankers or other persons with whom any assets of the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody; or (iii) for any bankers, brokers, or other persons to whom assets of the Company have been remitted; or (iv) for any defect of title of the Company to any property purchased; or (v) for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company any security for which any moneys of the Company have been invested; or (vi) for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part; or (vii) for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the performance of their respective duties or in relation thereto, except if the same shall happen as a result of their own wilful act, neglect or default respectively.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 17. The Company's financial year runs from the first day of January to the last day of December of each year.

Art. 18. Each year, as at the last day of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is attributed to the sole partner or distributed among the partners. However, the sole partner or, as the case may be, the meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The board of managers may decide to pay interim dividends to the sole partner or the partners, as applicable, before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to Luxembourg law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the sole partner or the relevant partners, as applicable.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 20. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Subscription and payment

The one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed as follows:

Shareholder	Shares
«Garfunkelux S.à r.l.», prenamed	1,250,000
Total:	1,250,000

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who states it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 488, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite duration:

- Mr. Eddy PERRIER, born on July 5th, 1977 in Saint-Jean-de-Maurienne, France, with professional address at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Mr. Alberto RIVA, born on October 28th, 1985 in Milan, Italy, with professional address at Via San Paolo 10, 20121 Milan, Italy; and

- Mr. Cédric PEDONI, born on March 24th, 1975 in Villerupt, France, with professional address at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

«Garfunkelux S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de deux cent soixante-et-un million euros (261.000.000,- EUR) et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 196.769,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 29 septembre 2015.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Garfunkelux PBA S.à r.l.» (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères; l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;

- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne.

- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché du Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe quelle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil de gérance. Il peut être créé, par simple décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalise, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La société est gérée par un conseil de gérance composé de trois (3) membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la Société.

Les gérants sont élus par une résolution des associés pour une durée illimitée. Un gérant peut être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment par une décision des associés.

En cas de vacance d'un poste d'un gérant pour cause de décès, démission ou toute autre cause, les gérants restants pourront élire, à la majorité des votes, un gérant pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la confirmation de cette élection par les associés.

Art. 11. Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il pourra alors être désigné un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des conseils de gérance et des associés.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président est tenu de présider toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro-tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

Un avis écrit portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit en original, télécopie ou e-mail.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses co-gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel opposé dans une quelconque affaire de la Société (autre qu'un intérêt opposé survenu en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et opposé et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel et opposé de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion est considérée avoir été assurée en personne.

Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions portant sur un ou plusieurs documents par voie circulaire pourvu qu'elles soient prises après approbation de ses membres donnée au moyen d'un écrit original, d'un facsimile, d'un e-mail ou de tous autres moyens de communication. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution prise.

Art. 12. Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le Président et, en son absence, par le président pro-tempore qui aurait assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux (2) gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 14. La Société sera engagée par la seule signature de chacun des gérants de la Société ou encore par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auraient été délégués par le conseil de gérance.

Art. 15. Les gérants sont responsables conformément à l'article 59 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, pour l'exercice de leurs fonctions.

Pour autant que la loi luxembourgeoise l'autorise et à condition que décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés concernant toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires et autres dirigeants, préposés ou mandataires de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toutes action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils doivent ou devraient, ou que l'un d'entre eux doit ou devrait, encourir ou engager pour cause d'une signature de contrat ou de toute action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, à l'exception de ceux qu'ils encourent du fait de leur propre acte de malveillance, négligence ou manquement respectivement.

Aucun d'entre eux ne devra être responsable pour (i) les actes, négligences ou manquements commis par le(s) autre(s) gérant(s) ou pour avoir agi conjointement avec les autres gérants dans un but de conformité; ou (ii) pour tout banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés pour en assurer la garde; ou (iii) pour tout banquier, courtier ou toute autre personne entre les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis; ou (iv) pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien; (v) pour l'insuffisance, l'absence ou l'invalidité de titre de la Société alors que des fonds de la Société ont été investis; ou (vi) pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part; (vii) pour toute perte, dommage ou inconvénient de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec celles-ci, excepté s'ils résultent de leur propre malveillance, négligence ou manquement.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

Art. 17. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, au dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction de tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

Chaque année il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint un dixième du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

Le surplus est attribué à l'associé unique ou est distribué entre les associés.

Cependant l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve sera reporté ou alloué à une réserve spéciale.

Le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés, le cas échéant, avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles

pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ou selon les présents statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par l'associé unique ou aux associés, le cas échéant.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

Associé	Parts sociales
«Garfunkelux S.à r.l.», prénommée	1.250.000
Total:	1.250.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées moyennant apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

Résolutions de l'associé unique:

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 488, route de Longwy L-1940 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Eddy PERRIER, né le 5 juillet 1977 à Saint-Jean-de-Maurienne, France, avec adresse professionnelle au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
 - Monsieur Alberto RIVA, né le 28 octobre 1985 à Milan, Italie, avec adresse professionnelle à Via San Paolo 10, 20121 Milan, Italie; et
 - Monsieur Cédric PEDONI, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, ayant son adresse professionnelle au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 1^{er} octobre 2015. 2LAC/2015/21980. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165455/422.

(150182641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Admiral European Investments Co II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 188.848.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 05. Octobre 2015.
Référence de publication: 2015164260/10.
(150180333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Lands Improvement Holdings Empire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 24.959.199,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 172.657.

—
EXTRAIT

Suite aux décisions prises par les associés de la Société en date du 11 septembre 2015, il y a lieu de noter:

- la démission de M. Joel Davidson de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 11 septembre 2015;
- la démission de Mme. Yasmina Halimanovic de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 11 septembre 2015;
- la démission de M. Alexis Gisselbrecht de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 11 septembre 2015;
- la démission de Mme. Delloula Aouinti de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 11 septembre 2015,
et
- la nomination de BR Empire S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social le 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, ayant un capital social de GBP 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B149757 en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée et ce avec effet au 11 septembre 2015.

Suite aux décisions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 11 septembre 2015, il y a lieu de noter:

- le transfert du siège social de la Société au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et ce avec effet au 11 septembre 2015.

Suite à un contrat de cession de parts daté du 11 septembre 2015, il y a lieu de noter:

- le transfert des 400 parts sociales de classe A de la Société détenues par M. Henry Richards à la société Tele-Finance Investments Limited, une société régie par le droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques et immatriculée au Registry of Corporate Affairs sous le numéro 1464034 ("Tele-Finance") et ce avec effet au 11 septembre 2015;
- le transfert des 172,948 parts sociales de classe B de la Société détenues par M. Henry Richards à Tele-Finance et ce avec effet au 11 septembre 2015, et
- le transfert des 1 part sociale de classe B de la Société détenue par BR Europe (Lux) III S.à r.l. à Tele-Finance et ce avec effet au 11 septembre 2015.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015164804/35.

(150181461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Alcoa Global Treasury Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 155.175.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 106.168.

—
EXTRAIT

En date du 12 août 2015, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- Notification du changement de siège social de la société du 21-25 Allée Scheffer, 4^{ème} étage, L-2520 Luxembourg au 11-13 Boulevard de la Foire, 4^{ème} étage, L-1528 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Pour extrait conforme

G.J.A. Stassen

Gérant

Référence de publication: 2015164264/16.

(150180712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 164.966.

Les statuts coordonnés au 9 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015164265/11.

(150180658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Backes & Partners Classic Cars, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6961 Senningen, 46, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 196.070.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales du 9 septembre 2015 que Monsieur Marc Gualtieri, demeurant professionnellement au 46, rue du Château, L-6961 Senningen, a cédé ses 50 parts sociales de la société Backes & Partners Classic Cars S.à.r.l à Madame Claire-Lise Backes-Pfalzgraf, demeurant au 46, rue du Château, L-6961 Senningen.

Suite à cette cession, les parts sociales sont dorénavant réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
Monsieur Vincent Backes	50 parts sociales
Madame Claire-Lise Backes-Pfalzgraf	<u>50 parts sociales</u>
TOTAL	100 parts sociales

Suite à ce transfert de parts sociales, les associés ont tenu une assemblée générale en date du 9 septembre 2015.

Les associés ont pris note de la démission de Monsieur Marc Gualtieri, demeurant professionnellement au 46, rue du Château, L-6961 Senningen de ses fonctions de gérant avec effet au 9 septembre 2015.

Les associés ont décidé de nommer en remplacement du gérant sortant Madame Claire-Lise Backes-Pfalzgraf, fonctionnaire européenne, demeurant au 46, rue du Château, L-6961 Senningen, avec effet au 10 septembre 2015. La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif. Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers. Son mandat de gérante est à durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningen, le 9 septembre 2015.

La gérance

Référence de publication: 2015164430/27.

(150181460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Allianz Infrastructure Luxembourg Holdco II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 165.370.

Les statuts coordonnés au 9 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015164266/11.

(150180665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Allianz Infrastructure Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 157.276.

Les statuts coordonnés au 10 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015164267/11.

(150180685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

J.M. Leufgen A.G., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 103.006.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 28. Dezember 2004 und der Allgemeinen Generalversammlung mit anschließender Verwaltungsratssitzung vom 19. April 2013

Aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 28. Dezember 2004 der J.M. LEUFGEN A.G., mit Sitz in B - 4782 Sankt Vith / Schönberg, Bleialfer Straße 25, gehen folgende Beschlüsse hervor:

Die Generalversammlung nahm Kenntnis vom Rücktritt der beiden Verwalter, Herrn Emil Nikolaus LEUFGEN, geboren am 16.11.1957, wohnhaft in B-4770 Amel, Herresbach 79 und, Herrn René LEUFGEN, geboren am 26.01.1959, wohnhaft in B-4782 Sankt Vith / Schönberg, Wejerwääch 6, mit Wirkung zum 31. Oktober 2004.

Aus dem Protokoll der allgemeinen Generalversammlung und der anschließenden Verwaltungsratssitzung vom 19. April 2013 der J.M. LEUFGEN A.G., mit Sitz in B - 4782 Sankt Vith / Schönberg, Bleialfer Straße 25, gehen folgende Beschlüsse hervor:

- Die nachstehenden Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, des Vorsitzenden Verwalter und der delegierten Verwalter werden, mit Wirkung zum 19. April 2013, für eine Dauer von sechs Jahren verlängert und enden somit mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019:

* Herr Günther LEUFGEN, Verwaltungsratsmitglied, Vorsitzender Verwalter und delegierter Verwalter;

* Die Aktiengesellschaft belgischen Rechts „AUF DEM WEIHER AG“, mit Sitz in B-4782 Sankt Vith / Schönberg, Bleialfer Straße 25, eingeschrieben im Unternehmensschalter, unter der Nummer: 0437.409.424 im Unternehmensschalter, vertreten durch ihren ständigen Vertreter Herrn Günther LEUFGEN, vorbenannt, Verwaltungsratsmitglied;

* Herr Thomas LEUFGEN, geboren am 23. März 1978 in Sankt Vith, wohnhaft in B-4782 Sankt Vith / Schönberg, Op der Schleef 14, Verwaltungsratsmitglied und delegierter Verwalter;

* Die Personengesellschaft mit beschränkter Haftung belgischen Rechts „INTERNATIONAL ROAD INVESTORS BELGIUM PgbH“, mit Sitz in B -4782 Sankt Vith, Op der Schleef, Schönberg 14, eingeschrieben im Unternehmensschalter, unter der Nummer: 0888.440.024 im Unternehmensschalter, vertreten durch ihren ständigen Vertreter Herrn Thomas LEUFGEN, vorbenannt, Verwaltungsratsmitglied.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2015165545/32.

(150181915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

AltaFund Invest IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.491.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de AltaFund Invest IV S.à r.l. du 17 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de AltaFund Invest IV S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015164268/12.

(150179971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Alzette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 145.286.

I. Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 2 octobre 2015:

- que l'associé de la Société, Alpina Real Estate Company S.C.A. a transféré la totalité des 283 parts ordinaires qu'il détenait dans la Société à:

* EREC II (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B196.630, ayant son siège social à l'adresse suivante: 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach; et

- que l'associé de la Société, ALPINA REAL ESTATE FUND SCA SICAV-FIS a transféré la totalité des 217 parts ordinaires qu'il détenait dans la Société à:

* EREC II (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B196.630, ayant son siège social à l'adresse suivante: 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

EREC II (Luxembourg) S.à r.l. 500 parts ordinaires

II. Extrait des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 2 octobre 2015

En date du 2 octobre 2015 les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Ralf STEINMETZ et Monsieur Luis IGLESIAS de leurs mandats de gérants de la Société avec effet immédiat;

- de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* Monsieur Paul LAWRENCE, né le 25 mai 1970 à Rotherham, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

* Monsieur Paolo ALONZI, né le 10 juin 1972 à Edinburgh, Royaume-Uni, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 1, George Street, EH2 2LL Edinburgh, Royaume-Uni;

* Monsieur Richard Douglas EDWARDS, né le 29 mars 1960 à Dover, Royaume-Uni, ayant l'adresse suivante: 25, St. Leonards Road, KT10 0EL Claygate, Esher, Royaume-Uni.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Paul LAWRENCE

- Monsieur Paolo ALONZI

- Monsieur Richard Douglas EDWARDS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Alzette S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015165171/42.

(150181923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

AltaFund Invest V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.493.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de AltaFund Invest V S.à r.l. du 17 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de AltaFund Invest V S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015164269/12.

(150179970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Arc en Ciel Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 200.491.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze le seize septembre.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée de droit français «ARC EN CIEL LUX Sàrl» ayant son siège social à F- 20220 Île Rousse Zone artisanale de Corbara, immatriculée au R.C.S. de Bastia sous le numéro 529 648 230 le 18 janvier 2011 (la «Société».

L'assemblée est composée des deux seuls associés détenant ensemble l'intégralité du capital social savoir:

- Monsieur Antoine LUIGGI, dirigeant de sociétés, né le 15 mars 1952 à Algajola (France) et résidant à F- 20220 Algajola, Lieu dit Villa, (46.785 parts);

- Madame Christiane BONNAFOUS, employée de commerce, née le 29 avril 1954 à Lyon (France) et résidant en France à F- 20220 Algajola, Lieu dit Villa (12 parts);

représentés aux présentes par Monsieur Claude FAVRE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg à L-2550 Luxembourg, 38 avenue du X septembre, en vertu de procurations sous seings privés lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées aux présentes pour être soumises aux formalités de l'enregistrement

L'assemblée générale prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'assemblée générale:

- la copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire contenant le changement de dénomination et le transfert du siège social de la Société à Luxembourg tenue en France en date du 26 juin 2015, dressée par acte sous seing privé;

- un extrait Kbis

- une copie des statuts de la Société avant le transfert

- les comptes intérimaires au 31 mai 2015;

- la copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 26 août 2015 attestant du montant des actifs nets de la Société.

Les dits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

L'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises en France par l'assemblée générale des actionnaires de la Société, décidant de transférer le siège social de la Société de l'Île Rousse (France) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 juin 2015 conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

2) Approbation des comptes intérimaires au 31 mai 2015 et déclaration de la gérance quant à l'actif net de la société.

3) Confirmation de l'établissement du siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse suivante: 38, avenue du X septembre L-2550 Luxembourg.

4) Ratification de la refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

5) Poursuite de l'exercice social.

6) Nomination des gérants et fixation de la durée de leur mandat.

7) Divers.

Les associés tels que représentés déclarent:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en France le 26 juin 2015, il a été décidé de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de ARC EN CIEL LUX Sàrl à Luxembourg et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente assemblée générale des associés de valider les modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil de gérance.

Sur ce, l'assemblée générale des associés aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions de l'assemblée générale du 26 juin 2015 décidant de transférer le siège social de la société de l'Île Rousse (France) au Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture ni dissolution et sans création d'un être moral nouveau.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve les comptes intermédiaires de la Société au 31 mai 2015 auxquels est annexée la copie de l'assemblée du 26 août 2015 qui confirme que les comptes de la Société font ressortir un actif net supérieur au montant du capital social de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide que la Société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de confirmer la modification des statuts adoptée par l'assemblée générale extraordinaire tenue en France le 26 juin 2015 pour les mettre en conformité avec la loi luxembourgeoise et qui auront désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet:

2.1 L'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Le cas échéant, la Société pourra également dans ce cadre, réaliser des prestations en matière de direction, de gestion, d'administration ou d'animation, de toutes sociétés, entreprises ou groupes de sociétés ou groupements d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers.

2.2 La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées mais également à toute société non affiliée.

2.3 La Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y inclus la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, de véhicules d'investissement de tout type (y compris des limited partnerships et structures similaires), qui ont comme objet principal l'acquisition directe ou indirecte, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location, de propriétés immobilières.

2.4 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement, la gestion, la direction et le contrôle de toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

2.5 La Société peut acquérir, développer, gérer, céder et plus généralement effectuer toute opération, à la fois au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, sur des brevets, des marques de fabrique ou de commerce, des dessins et modèles, des noms de domaines internet ou des droits d'auteur de logiciel relatifs aux logiciels standards.

2.6 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Dans ce cadre, la Société pourra accomplir accessoirement, toutes activités de négoce, d'intermédiation, d'achat en vue de la revente, de tous biens, droits et titres.

Elle pourra également exercer toutes activités se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ou de ses filiales.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de «Arc en Ciel Lux S. à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 4.679.700,- (quatre millions six cent soixante-dix-neuf mille sept cents Euros) représenté par 46.797 (quarante-six mille sept cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Art. 12. Les membres du conseil de gérance pourront être de catégorie A ou de catégorie B. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Néanmoins, pour les opérations de gestion journalière dans le cadre de transactions effectuées à des conditions commerciales normales et dont l'implication financière est inférieure à EUR 2.000 (deux mille) euros, la Société sera engagée par la signature d'un seul gérant de catégorie A ou par la signature d'un seul gérant de catégorie B.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques (y compris la délégation de pouvoirs spécifiques de gestion journalière dans le cadre de transactions effectuées à des conditions commerciales normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant avec un pouvoir de signature A et un gérant avec un pouvoir de signature B, lors de la réunion du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une décision par voie circulaire sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide que la date de la clôture de l'exercice social reste fixée au 31 décembre de chaque année et que l'exercice social en cours, ayant débuté le 1^{er} janvier 2015 pour s'achever le 31 décembre 2015, ne sera pas modifié, les comptes sociaux de cet exercice seront établis, arrêtés et approuvés dans les conditions fixées par les nouveaux statuts et par les dispositions législatives et réglementaires applicables à la Société sous sa nouvelle forme sociale de droit luxembourgeois.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants à deux (2).

Sont nommés comme gérants pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A

- Monsieur Antoine LUIGGI, dirigeant de sociétés, né le 15 mars 1952 à Algajola (France), résidant à F- 20220 Algajola, Lieu dit Villa.

Gérant de catégorie B

- Monsieur Claude FAVRE, dirigeant de sociétés, né le 22 septembre 1967 à Voiron (France), demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 38 Avenue du X septembre.

Sixième résolution

L'assemblée confirme et décide à l'unanimité que le siège social de la Société est établi à l'adresse suivante: 38 avenue du X septembre L-2550 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de six mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. FAVRE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 18 septembre 2015. 1LAC / 2015 / 29728. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING Paul.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165175/258.

(150182184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

AltaFund Invest VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.494.

Suivant la résolution du Conseil d'Administration de AltaFund Invest VI S.à r.l. du 17 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de AltaFund Invest VI S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015164270/12.

(150179969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

GreenOak European Secured Lending GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 200.487.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of September;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

GreenOak Partners LLC; a limited liability company, incorporated under the laws of the United States pursuant to the Delaware Limited Liability Company Act. 6 Del. C. §§ 18-101, et seq., as amended from time to time by the filing of the Certificate with Secretary of State of the State of Delaware on May 24, 2010, having its registered office at 285 Madison Avenue, Suite 1800, New York, NY 10017, USA, acting in its capacity as the general partner of GO Europe Secured Lending GP Holdings, LP, an exempt limited partnership, incorporated under the laws of the Cayman Islands on August 14, 2015, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104.

The appearing party, prenamed, is here represented by Mrs Alexia UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The above named party, represented as stated here above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company „société à responsabilité limitée“ and to draw up the articles of association of it as follows:

Title I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “GreenOak European Secured Lending GP S.à r.l.” (the “Company”), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”), and these articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Registered Office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders of the Company (the “Shareholders”), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for in the amendment of the Articles.

2.3. In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the Board until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in GreenOak Europe Secured Lending SLP, a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale) and any Luxembourg and/or foreign feeder, parallel or alternative companies and undertakings to GreenOak Europe Secured Lending SLP, as well as the administration, development and management of such interests, including acting as managing general partner and shareholder with unlimited liability of such companies (associé gérant commandité).

3.2. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up (the “Shares”).

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for in the amendment of the Articles. The existing Shareholders shall have a preferential subscription right in proportion of the number of Shares held by each of them in case of a contribution in cash.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among Shareholders.

Where the Company has a sole Shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

In the event of death, the Shares of the deceased may only be transferred to new Shareholders subject to the approval of such transfer given by the other Shareholders in a General Meeting at a majority of three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of Shareholders is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company’s share capital.

Title III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of Managers.

7.1 The Company is managed by at least three (3) managers (the “Managers”) which constitutes the board of managers (the “Board”). Each Manager shall be appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The Managers need not be Shareholders.

7.2. The Managers may be removed at any time, with and without cause by a General Meeting or by way of a Shareholders Circular Resolution (as such term is defined under article 10 herein).

7.3. The Board may choose from among its members a chairman (the “Chairman”). It may also choose a secretary who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board and of the Shareholders.

Art. 8. Board of Managers.

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the 1915 Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all the powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated by the Board for specific matters to one or more persons.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of the Chairman or any two (2) Managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg. The Chairman shall preside at all meetings of the Board, but in his absence, the Board may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all Managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a Manager, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A Manager may grant a power of attorney to another Manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority in number of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority, being at least 50.1%, of the votes cast. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the Chairman or, if no Chairman has been appointed, by all the Managers present or represented at the meeting.

(vi) Any Manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) The Board may unanimously pass circular resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board duly convened and held. Such circular resolutions are passed when dated and signed by all Managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of an original signature by email, facsimile or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the circular resolutions and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

8.3. Representation

The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) Managers or by the sole signature of any person to whom such signatory authority shall be delegated by the Board.

Art. 9. Liability of the Managers. The Managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the 1915 Law.

Title IV. Shareholder(s)

Art. 10. General Meetings and Shareholders Circular Resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the “General Meeting”) or by way of written resolutions of the Shareholders (the “Shareholders Circular Resolutions”) being understood that the Shareholders Circular Resolutions may only be taken if the number of Shareholders of the Company is less or equal to twenty-five (25).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held. To the extent applicable, the provisions of these Articles regarding General Meetings shall apply to the passing of such Shareholders Circular Resolutions.

(iii) Each Share is entitled to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders may be convened to a General Meeting or consulted in writing at the initiative of any Manager or of the supervisory board, if any, or of Shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting containing the agenda of the General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices. The annual General Meeting must be convened.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) A board of the General Meeting shall be formed at any General Meeting, comprised notably of a chairman appointed by the General Meeting and who shall neither be Shareholder nor member of the Board. The board of the General Meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening majority and quorum requirements, vote tallying and representation of Shareholders.

(vii) An attendance list must be kept at any General Meeting.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by Shareholders owning more than fifty percent (50%) of the share capital on first call. If this majority, being more than fifty percent (50%), is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions shall be adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(ix) The Articles may be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. However, in no case may the majority (in number) of the Shareholders oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company.

(x) Any change in the nationality of the Company requires the unanimous consent of the Shareholders.

(xi) The board of any General Meeting shall draw minutes of the General Meeting which shall be signed by the members of the board of the General Meeting as well as by any Shareholder who requests to do so.

(xii) Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings, or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original of the deed in case the meeting has been recorded in a notarial deed or shall be signed by the Chairman or any two Managers.

Art. 11. Sole Shareholder.

11.1 Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers conferred by the 1915 Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to the Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole Shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole Shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

Title V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 12. Financial year and approval of annual account.**

12.1. The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of the same year.

12.2. Each year, the Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the Manager(s) and Shareholders towards the Company.

12.3. Each Shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account shall be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Auditors.

13.1 Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves. The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for reappointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the 1915 Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten percent (10%) of the share capital.

14.2. The Shareholders shall determine how the balance of the annual net profits is disposed of. The Shareholders may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time and for the avoidance of doubt also during the first financial year, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

Title VI. Dissolution - Liquidation**Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1. In the event of the dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by the General Meeting which will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

Title VII. General provisions**Art. 16. General Provisions.**

16.1. Notices and communications shall be made or waived and the Manager Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions shall be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a Manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Manager Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, shall be affixed on one original or on several documents, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles or by any Shareholders' agreement shall be determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the 1915 Law) and, subject to any non-waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the 1915 Law), any agreement entered into by Shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company GO Europe Secured Lending GP Holdings, LP, prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation, are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

*Extraordinary general meeting
Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1) Have been elected managers of the company for an undetermined period:

- Mr. Jochen RAMBOW, Product Manager, born on 11/10/1964 in Braunschweig (Germany) with professional address at Airport Center Luxembourg, Heienhaff 5, L-1736 Senningerberg;

- Mrs. Lori BIANCAMANO, Director, born on 10/05/1973 in Connecticut, USA, with professional address at 285 Madison Ave, Suite 1800, New York, NY 10017, USA;

- Mr. Kevin ROBINSON, Lawyer, born on 30/01/1978 in Rhode Island (USA) with professional address at 285 Madison Ave, Suite 1800, New York, NY 10017, USA; and

- Mrs. Valérie WARLAND, Director, born on 09/05/1972 in Namur (Belgium), with professional address at 5, rue Heienhaff, L- 1736 Senningerberg.

2) The registered office of the company is fixed at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil statute and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

GreenOak Partners LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon le droit des Etats-Unis et conformément aux lois de l'Etat de Delaware sur les sociétés à responsabilité limitée, 6 Del. C., §§ 18-101, et seq., telle que modifiée par le certificat enregistré auprès du secrétaire de l'Etat de Delaware en date du 24 mai 2010, ayant son siège social à 285 Madison Avenue, Suite 1800, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, agissant en sa qualité d'associé commandité de GO Europe Secured Lending GP Holdings, LP, un exempt limited partnership, constitué sous les lois des Iles Cayman

le 14 août 2015, ayant son siège social à c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104.

La partie comparante, prénommée, est représentée par Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de "GreenOak European Secured Lending GP S.à r.l." (la «Société»), régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du Conseil de Gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux au sein du Grand-duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du Conseil de Gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés de la Société (les «Associés»), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Dans le cas où le Conseil de Gérance constate que des événements militaires ou politiques exceptionnels se produisent ou sont imminents et que ces événements seraient susceptibles d'interférer avec le fonctionnement normal de la société au sein de son siège social ou d'interférer avec les moyens de communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, alors le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger sur la base d'une décision du Conseil de Gérance jusqu'à la fin des événements exceptionnels, ces mesures provisoires n'ayant aucun effet sur la nationalité de la société qui, malgré le transfert temporaire de son siège à l'étranger, demeure une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet social de la Société est d'acquérir, de détenir et de disposer des participations dans GreenOak Europe Secured Lending SLP, une société en commandite spéciale luxembourgeoise, et toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères nourricières, parallèles or alternatives à GreenOak Europe Secured Lending SLP, et l'administration, le développement et la gestion de telles participations, y compris d'agir en qualité d'associé-gérant commandité dans ces sociétés.

3.2. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales et financières qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (les «Parts Sociales»).

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. En cas d'un apport en numéraire, les anciens Associés de la Société auront un droit préférentiel de souscription proportionnel au nombre des Parts Sociales détenu par chacun d'eux.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre Associés.

Lorsque la Société a un Associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

En cas de décès d'un Associé, les Parts Sociales du défunt ne peuvent être transmises à des non-Associés que moyennant l'agrément, donné en Assemblée Générale (tel que ce terme est défini à l'article 10) représentant les trois quarts (3/4) des Parts Sociales appartenant aux Associés survivants.

Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

Titre III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des Gérants.

7.1. La Société est gérée par (3) gérants au moins (les «Gérants»), constituant le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Chaque Gérant sera nommé par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés.

7.2. Les Gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par une Assemblée Générale ou par le biais de Résolutions Circulaires des Associés (tel que ce terme est défini à l'article 10).

7.3. Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres le Président. Le Conseil de Gérance peut également choisir un secrétaire qui peut ne pas être Gérant et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Assemblées Générales.

Art. 8. Conseil de Gérance.

8.1. Pouvoirs du Conseil de Gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou les Statuts à ou aux Associés sont de la compétence du Conseil de Gérance qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil de Gérance à un ou plusieurs personnes pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) Gérants au moins, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est à Luxembourg. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre Gérant en tant que président pro tempore par le vote de la majorité présente à une telle réunion.

(ii) Il est donné à tous les Gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un (1) Gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

(iv) Un (1) Gérant peut donner une procuration à un autre Gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Gérance.

(v) Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées par les Gérants. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président, ou si aucun Président n'a été nommé, par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

(vi) Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou par visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Le Conseil de Gérance pourra adopter à l'unanimité des Résolutions Circulaires des Gérants par écrit qui auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Ces Résolutions Circulaires des Gérants sont réputées avoir été adoptées une fois datées et signées, dans un seul document ou dans plusieurs autres copies, par tous les Gérants, au moyen d'une copie par courriel de la signature originale, télégramme ou par tout autre moyen de communication constituant un moyen de preuve irréfutable. Le document unique mentionnant toutes les signatures ou l'intégralité des copies signées, selon le cas, constitue l'instrument faisant preuve de l'adoption des Résolutions Circulaires des Gérants et la date de prise d'effet de ces résolutions serait la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) Gérants ou par la signature d'une seule personne au profit de qui une délégation de signature serait accordée par le Conseil de Gérance.

Art. 9. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi de 1915.

Titre IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées Générales et Résolutions Circulaires des Associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions écrites des Associés (les «Résolutions Circulaires des Associés») étant entendu que les Résolutions Circulaires des Associés ne pourront être prises que dans le cas où le nombre d'Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue. Le cas échéant, les stipulations des Statuts relatives aux Assemblées Générales s'appliqueront pour l'adoption des Résolutions Circulaires des Associés.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout Gérant ou du conseil de surveillance, s'il en existe un, ou des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est adressée à tous les Associés au moins huit (8) jours calendaires avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations. L'Assemblée Générale Annuelle doit être convoquée.

(iv) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Un bureau de l'Assemblée Générale doit être constitué à toute Assemblée Générale, composé notamment d'un président, désigné par l'Assemblée Générale et qui ne doit pas être ni Associé ni membre du Conseil de Gérance. Le bureau de l'Assemblée Générale doit s'assurer notamment que la réunion est tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en conformité aux règles relatives aux convocations, aux exigences de la majorité et du quorum, au dépouillement des voix et à la représentation des Associés.

(vii) Une liste de présence doit être tenue lors de toute Assemblée Générale.

(viii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales sont adoptées par des Associés détenant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social lors de la première convocation. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(ix) Les Statuts peuvent être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Toutefois, la majorité des Associés ne pourra en aucun cas demander à un actionnaire d'augmenter sa participation dans la Société.

(x) Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement unanime des Associés.

(xi) Le bureau de toute Assemblée Générale doit dresser un procès-verbal de l'Assemblée Générale qui doit être signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale ainsi que par tout Associé ayant demandé de signer ce procès-verbal.

(xii) Toute copie ou extrait de l'original de ce procès-verbal qui sera produit lors d'une procédure judiciaire, ou qui sera communiqué à une tierce partie, doit être certifié conforme à l'original par le notaire ayant arrêté l'original de cet acte au cas où la réunion a été consignée dans un acte notarié ou alors il doit être signé par le Président ou par deux Gérants.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

Titre V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil de Gérance dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des Gérants et des Associés envers la Société.

12.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Auditeurs.

13.1 Sauf si conformément aux lois en vigueur les comptes annuels et / ou les comptes consolidés doivent être audités par un réviseur d'entreprise agréé, l'état des affaires de la société et son état financier, y compris les livres et comptes, peuvent, et dans le cas où la loi le prévoit, être contrôlés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés qui peuvent ne pas être des Associés. Les réviseurs d'entreprise agréés seront nommés par l'Associé unique ou les Associés qui détermineront la durée de leur(s) mandat(s). Les réviseurs peuvent être renommés. Ils sont révocables à tout moment avec ou sans indication d'un motif par une résolution de l'Associé unique ou des Associés, sauf, dans le cas où la loi le prévoit, si un réviseur d'entreprise agréé ne peut être révoqué pour un motif grave ou par consentement.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi de 1915. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Les Associés peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment y compris au cours du premier exercice social, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excès à la Société.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 Dans le cas de la dissolution de la Société, la Société doit être liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Associés, qui seront désignés par l'Assemblée Générale et qui détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Associés proportionnellement au nombre de Parts Sociales détenues par chacun d'eux.

Titre VI. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Gérance peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Gérance.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts ou par tout autre pacte d'Associés, il est fait référence à la loi en vigueur au Luxembourg (incluant la Loi de 1915) et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public (incluant la Loi de 1915), à tout accord conclu de temps à autre par les Associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société GO Europe Secured Lending GP Holdings, LP, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée générale des associés
Décisions de l'associé unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jochen RAMBOW, Product Manager, né le 11/10/21964 à Braunschweig (Allemagne), résidant professionnellement à Airport Center Luxembourg, Heienhaff 5, L-1736 Senningerberg;
- Madame Lori BIANCAMANO, Directeur, née le 10/05/1973 à Connecticut, Etats-Unis, résidant professionnellement à 285 Madison Ave, Suite 1800, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Kevin ROBINSON, Avocat, né le 30/01/1978 à Rhode Island (USA), résidant professionnellement à 285 Madison Ave, Suite 1800, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique;
- Madame Valérie WARLAND, Directeur, née le 09/05/1972 à Namur (Belgique), résidant professionnellement à 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg; Grand-Duché de Luxembourg.

2) Le siège social est établi au 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 septembre 2015. 2LAC/2015/21723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165468/528.

(150182063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Kimba B.V/S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 19.261,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 187.805.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique le 23 septembre 2015

- Après avoir reçu le rapport du commissaire à la liquidation concernant l'examen du travail du liquidateur et les comptes de liquidation, l'actionnaire unique approuve le rapport du liquidateur et le rapport du vérificateur. En particulier, l'actionnaire unique donne son approbation sur les états financiers au 9 juillet 2015.

- L'actionnaire unique décide de donner décharge à l'ancien conseil de gérance sur la base des états financiers au 9 juillet 2015 au liquidateur, CG Consulting, ainsi qu'au commissaire à la liquidation, Co-Ventures S.A., relativement à l'exécution de leur mandat.

- L'actionnaire unique décide que l'excédent de trésorerie après paiement de toutes les dispositions contenues dans les comptes de la liquidation définitive de la société sera remboursé à l'actionnaire unique dans les 5 ans suivant la publication de la présente résolution. Toute insuffisance de trésorerie liée aux dispositions prises dans les comptes de la liquidation finale sera remboursée par l'actionnaire unique au liquidateur.

- L'actionnaire unique décide de clôturer la liquidation.

- L'actionnaire unique décide de mandater le liquidateur de prendre toutes les mesures nécessaires et appropriées par rapport à la distribution de tout surplus de liquidation, à la signature de déclarations de revenus et tous autres documents ou autres mesures à prendre après la clôture de la liquidation.

- L'actionnaire unique décide que les documents et registres de la société seront conservés pendant une période de cinq ans suivant la publication de la présente résolution au Journal officiel au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 septembre 2015.

Référence de publication: 2015164787/27.

(150181175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

AB-Road S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 89.693.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Rachel GERARD.

Référence de publication: 2015164282/10.

(150180440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Chemring Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 152.586.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third of September.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CHG Overseas Luxembourg Branch, the Luxembourg branch of CHG Overseas Ltd., a private company limited by shares incorporated under the laws of England and Wales, having its registered address at Roke Manor, Old Salisbury Lane, Romsey, SO51 0ZN, Hampshire, United Kingdom and registered with the Companies House of England and Wales under number 2731691, such branch being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.631, and its registered address at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Peggy Simon, private employee with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney established on September 23, 2015.

The said power of attorney, signed "ne varietur" by the power of attorney holder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its power of attorney holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Chemring Luxembourg Finance S.à r.l.", with registered address at 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 152.586, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 19th, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1124, on May 29th, 2010 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 19th, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2370, on September 25th, 2013.

II. The Company's share capital is set at three hundred and five million, twenty-one thousand, seven hundred and thirty-three British Pounds and ninety-four pence (GBP 305,021,733.94) represented by one million, two hundred and nineteen thousand, three hundred and thirty-two (1,219,332) ordinary shares and two million, two hundred and eighty-six thousand, two hundred and sixty-two (2,286,262) preferred shares, without nominal value, all fully paid-up and subscribed.

III. The Sole Shareholder, through its power of attorney holder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to waive its right to the convening notice. The Sole Shareholder considered itself as duly convened and declared having a perfect knowledge of the agenda, which was communicated in advance to it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to decrease the share capital of the Company by thirty-eight million, six hundred and forty-two thousand, nine hundred and sixty-six British Pounds (GBP 38,642,966.-), in order to decrease it from its present amount of three hundred and five million, twenty-one thousand, seven hundred and thirty-three British Pounds and ninety-four pence (GBP 305,021,733.94) to two hundred and sixty-six million, three hundred and seventy-eight thousand, seven hundred and sixty-seven British Pounds and ninety-four pence (GBP 266,378,767.94), by absorption of the carried forward losses in the amount of thirty-eight million, six hundred and forty-two thousand, nine hundred and sixty-six British Pounds (GBP 38,642,966.-) as they appear in the annual accounts for the financial year ended on October 31, 2014, through the cancellation of four hundred and forty-four thousand, one hundred and twenty-one (444,121) ordinary shares held by the Sole Shareholder.

Third resolution

Pursuant to the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 5. Share Capital.** The share capital is set at two hundred and sixty-six million, three hundred and seventy-eight thousand, seven hundred and sixty-seven British Pounds and ninety-four pence (GBP 266,378,767.94) represented by seven hundred and seventy-five thousand, two hundred and eleven (775,211) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and two million, two hundred and eighty-six thousand, two hundred and sixty-two (2,286,262) preferred shares (the “Preferred Shares” with the Ordinary Shares, the “Shares”), without nominal value.

In addition to the issued share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its value is transferred. The amount in the premium account may be used to provide for the payment of any shares that the company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the cancellation of the shares in the shareholders' register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the power of attorney holder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CHG Overseas Luxembourg Branch, la succursale luxembourgeoise de CHG Overseas Ltd., une société à responsabilité limitée par actions établie sous le droit anglais et du Pays de Galles, ayant son siège social à Roke Manor, Old Salisbury Lane, Romsey, SO51 0ZN, Hampshire, Royaume-Uni inscrite auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 2731691, cette succursale étant inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.631, avec adresse au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Rabbatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 23 septembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (l'«Associée Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Chemring Luxembourg Finance S.à r.l.», ayant son siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.586, constituée suivant un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1124, le 29 mai 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2370, le 25 septembre 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent cinq millions vingt-et-un mille sept cent trente-trois Livres Sterling et quatre-vingt-quatorze pence (GBP 305.021.733,94) représenté par un million deux cent dix-neuf mille trois cent trente-deux (1.219.332) parts sociales ordinaires et deux millions deux cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-deux (2.286.262) parts sociales préférentielles, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'Associée Unique, par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique renonce à son droit de convocation. L'Associée Unique se considère comme dûment convoquée et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour lequel lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé de diminuer le capital social de la Société d'un montant de trente-huit millions six-cent quarante-deux mille neuf cent soixante-six Livres Sterling (GBP 38.642.966,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent cinq millions vingt-et-un mille sept cent trente-trois Livres Sterling et quatre-vingt-quatorze pence (GBP 305.021.733,94) à deux cent soixante-six millions trois cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante-sept Livres Sterling et quatre-vingt-quatorze pence (GBP 266.378.767,94), par absorption des pertes reportées d'un montant de trente-huit millions six-cent quarante-deux mille neuf cent soixante-six Livres Sterling (GBP 38.642.966,-), telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels au 31 octobre 2014, par le biais de l'annulation de quatre cent quarante-quatre mille cent vingt-et-une (444.121) parts sociales ordinaires détenues par l'Associée Unique.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à deux cent soixante-six millions trois cent soixante-dix-huit mille sept cent soixante-sept Livres Sterling et quatre-vingt-quatorze pence (GBP 266.378.767,94), représenté par sept cent soixante-quinze mille deux cent onze (775.211) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et deux millions deux cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-deux (2.286.262) parts sociales privilégiées (les «Parts Sociales Privilégiées», ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les «Parts Sociales»), sans mention de valeur nominale.

En plus du capital social émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de leur valeur comptable. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la société rachète à son (ses) associé(s), pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes à son (ses) associé(s) ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

Quatrième résolution

L'Associée Unique a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder, pour le compte de la Société, à l'annulation des parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 29 septembre 2015. Relation: GAC/2015/8232. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165283/143.

(150182769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

Albion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015164286/10.

(150179895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Alter Ego Finance et Patrimoine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 184.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164288/9.

(150180067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Arava Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164296/9.

(150180319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

European Diversified Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.506.

- L'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 30 septembre 2015, a décidé de renouveler les mandats de:

Petercam Institutional Asset Management (Luxembourg) S.A. 3, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, représenté par Mme Sandra Lucente

Petercam Institutional Asset Management S.A. 19, Place Sainte Gudule, B-1000 Bruxelles, représenté par Mr. Hugo Lasat

Candriam Luxembourg, 136 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, représenté par Mr. Jean-Yves Maldague

Candriam Belgium S.A, Place Rogier 11, B-1210 Bruxelles, représenté par Mr. Paul Cuvelliez

Nouveau Fonds de pension Carrefour Belgium OFP, 20 Avenue des Olympiades, B-1140 Evere, représenté par Mr. Thierry Michiels

Fonds de Solidarité Carrefour Belgium OFP, 20 Avenue des Olympiades, B-1140 Evere, représenté par Mr. Stéphane Malisse

En qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

- L'Assemblée Générale Ordinaire a également décidé de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour European Diversified Bond Fund

SICAV - FIS

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015164585/26.

(150181112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Axus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 23.299.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164304/9.

(150180790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Azur Home Project Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 188.761.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164308/9.

(150180142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Babson Global Private Loans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 199.704.

—
Suivant la résolution du Conseil d'Administration de Babson Global Private Loans S.à r.l. du 28 septembre 2015, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de Babson Global Private Loans S.à r.l. de 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 80 route d'Esch, L-1470 Luxembourg avec date d'effet au 28 septembre 2015.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015164309/12.

(150179783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Fafra Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.050.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juillet 2014 que:

- l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateurs:

* Monsieur Fabio MORVILLI, Président du Conseil d'administration, demeurant à L-7463 Pettingen, 12A, rue du Château,

* Madame Francesca COSTANTINI, Vice-président du Conseil d'Administration, demeurant à L-7463 Pettingen, 12A, rue du Château,

* Monsieur Battista Giovanni COSTANTINI, Administrateur, demeurant à I-00189 Rome, via Bassanello 28.

- et aux fonctions de commissaire aux comptes Madame Michaela COSTANTINI, employée privée, demeurant à I-00166 Rome, via Raffaele Consorti 130.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015164610/24.

(150181602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Bel Air 4 International Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 199.084.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 8 septembre 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- De transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 11-13 Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEL AIR INTERNATIONAL INVESTMENTS S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2015164311/12.

(150180192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

OTR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.386.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.756.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept août.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "OTR S.à r.l." ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg), reçu le 9 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 437 du 23 mars 2007 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123756 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché du Luxembourg), du 27 janvier 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 898 du 8 avril 2014.

L'assemblée est présidée par Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabel DIAS, prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 483.866 (quatre cent quatre-vingt-trois mille huit cent soixante-six) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société ainsi que de l'article 2 des statuts pour lui donner le contenu suivant:

« 2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que la gestion de ces participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut notamment acquérir, par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tout titre de participation, part sociale, action ou autre valeur mobilière, obligations, créances, bons, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres et obligations et de tout autre instrument financier de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées

ou à toute autre société. La Société peut également consentir des sûretés, gager, nantir, céder, grever de charges ou de toute autre manière créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée relevant du secteur financier sans avoir obtenu d'autorisation préalable à cet effet.

2.3. La Société peut faire usage de toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires et de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»; et

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première et unique résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et en conséquence l'article 2 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **2.1.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que la gestion de ces participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut notamment acquérir, par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tout titre de participation, part sociale, action ou autre valeur mobilière, obligations, créances, bons, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres et obligations et de tout autre instrument financier de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. La Société peut également consentir des sûretés, gager, nantir, céder, grever de charges ou de toute autre manière créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée relevant du secteur financier sans avoir obtenu d'autorisation préalable à cet effet.

2.3. La Société peut faire usage de toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires et de taux d'intérêt et tout autre risque.

2.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300.-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. Dias, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 4 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/19909. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015165721/96.

(150182210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

BR Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 72.841.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 1^{er} octobre 2015 a pris note de la démission de Monsieur Armand BONGRAIN de ses fonctions d'administrateur de la société et a nommé comme nouvel administrateur:

- Monsieur Olivier HERVE MARRAUD de SIGALONY, Administrateur, 42, rue Rieussec, F-78220 Viroflay, France;
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2019.

En outre, l'adresse du siège social du réviseur d'entreprises, à savoir, KPMG Luxembourg, Société coopérative, est désormais:

- 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Pour BR INVESTISSEMENTS

Société anonyme

Référence de publication: 2015164450/18.

(150181062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Blue Knight International Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 200.032.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil de géante du 25 August 2015

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité de nommer M. Nawaf Khalid Alzayani en tant que Président du Conseil de Gérance.

Pour copie conforme

Fidupar

Référence de publication: 2015164316/13.

(150180351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

BorgWarner Germany Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.674.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de la société mère BorgWarner Inc., une société constituée conformément à la législation de l'Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique, dont les bureaux sont situés à BorgWarner Inc., 3850 Hamlin Road, Auburn Hills, Michigan 48326, Etats-Unis d'Amérique ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164317/12.

(150179835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.507.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 septembre 2015

L'Assemblée ratifie la démission de Monsieur Antoine CALVISI de son mandat d'Administrateur.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric SAUZEDDE de ses fonctions d'administrateur avec effet au 15 septembre 2015.

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration de coopter aux fonctions d'administrateur Monsieur David HOTTINGUER.

L'Assemblée Générale renomme:

- François HOTTINGUER, Président;
- Olivier HECKENROTH, Administrateur;
- Gary HERRMANN, Administrateur;
- David HOTTINGUER, Administrateur;
- Emmanuel HOTTINGUER, Administrateur;
- Jean-Conrad HOTTINGUER, Administrateur;
- Sébastien JIGUET, Administrateur;
- Martin NEGRE, Administrateur;
- Franck PROVOST, Administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2016.
L'Assemblée Générale renomme comme réviseur d'entreprises agréé:

- BDO Audit S.A..

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164446/29.

(150181189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

BorgWarner Global Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 187.508.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 de la société mère BorgWarner Inc., une société constituée conformément à la législation de l'Etat du Michigan, Etats-Unis d'Amérique, dont les bureaux sont situés à BorgWarner Inc., 3850 Hamlin Road, Auburn Hills, Michigan 48326, Etats-Unis d'Amérique ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164318/12.

(150179832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Galluspark (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.875.450,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.223.

Il résulte d'un contrat signé sous seing privé en date du 11 septembre 2015 que:

1) Stichting Pons, associé de la Société, a cédé avec effet au 1^{er} octobre 2015 la totalité des parts sociales détenues dans la Société comme suit:

- 823.516 parts sociales détenues dans la Société à Apollo Delta Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187240.

- 36.601 parts sociales détenues dans la Société à APOLLO/CAVENHAM EUROPEAN MANAGED ACCOUNT, L.P., une société de droit des Des Caïmans, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9005, Iles Caïmans et immatriculée au Registre sous le numéro 186831.

2) Stichting Gefyra, associé de la Société a cédé avec effet au 1^{er} octobre 2015 la totalité des parts sociales détenues dans la Société à APOLLO/CAVENHAM EUROPEAN MANAGED ACCOUNT, LP.

De sorte qu'à compter du 1^{er} octobre 2015:

- Apollo Delta Gamma S.à r.l. détient 823.516 parts sociales de la Société; et

- APOLLO/CAVENHAM EUROPEAN MANAGED ACCOUNT, L.P. détient 91.502 parts sociales de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Galluspark (Bridge) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015164637/26.

(150180958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Bridgepoint Europe IV Investments (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.507,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.334.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission, avec effet au 1^{er} octobre 2015, de Monsieur Michaël Goosse, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, de son poste de gérant.

2. Nomination de Monsieur Nicolas Poncet, né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164320/16.

(150180512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

By B.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.882.955,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 185.891.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Référence de publication: 2015164321/10.

(150180857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Babylone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 175.920.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Babylone S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015164322/11.

(150179987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Bond Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.020,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 177.682.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société, par décision du 29 septembre 2015, ont décidé d'accepter les démissions de Jabir Chakib et Hugo Neuman en tant que gérants de classe A de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

Les associés ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée

- Julie Mossong, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Martin Eckel, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bond Midco S.à r.l.

Référence de publication: 2015164419/17.

(150181704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

BAC Films International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 181.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2015164323/10.

(150179994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Baltar Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 70.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164325/10.

(150180217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Bartok Capital S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 188.717.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164326/10.

(150180194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Batiglobal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7213 Bérelange, 21, Am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 103.315.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164328/10.

(150180427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Bellune Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 130.810.

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Pardevant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Bellune Invest S.A., avec siège social à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.810, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METLZER, alors notaire de

résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 8 août 2007, publié au Mémorial C no 2106 du 26 septembre 2007, ayant un capital social souscrit et intégralement libéré de trente-cinq mille euros (EUR 35.000,-) représenté par trois cent cinquante (350) actions sans désignation de la valeur nominale (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gernot KOS, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Charles ALTWIES, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du projet de fusion par absorption par JW Consult Luxembourg S.à r.l. de Bellune Invest S.A., et approbation du rapport du conseil d'administration afférent.

2. Décision de procéder à la fusion par absorption de la société Bellune Invest S.A. par la société JW Consult Luxembourg S.à r.l..

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société absorbée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée constate que le projet de fusion par absorption entre JW Consult Luxembourg S.à r.l. (la "Société Absorbante") et Bellune Invest S.A. (la "Société Absorbée") a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg numéro 2313 du 29 août 2015.

Ce projet, arrêté par les conseils de gérance et/ou d'administration des deux sociétés concernées le 19 août 2015, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils le 20 août 2015, prévoit l'absorption de Bellune Invest S.A. par JW Consult Luxembourg S.à r.l. avec prise d'effet de la fusion au 1^{er} janvier 2015 sur le plan comptable (date effective), date à laquelle la société JW Consult Luxembourg S.à r.l. poursuivra seule les activités des deux sociétés fusionnantes.

L'assemblée approuve en outre le rapport justificatif des conseils de gérance et/ou d'administration sur le projet de fusion prévu par l'article 265 de la loi sur les sociétés commerciales dont les actionnaires reconnaissent avoir eu connaissance. En application de l'article 266(5) de la loi sur les sociétés, l'actionnaire renonce au rapport d'expert sur le projet de fusion.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la rémunération de l'apport de fusion par l'émission de sept mille cent cinq (7.105) parts sociales nouvelles de la Société Absorbante, sans désignation de valeur nominale, et l'attribution de ces parts sociales nouvelles à l'actionnaire unique de la société Absorbée.

Troisième résolution:

Par suite de l'apport par la Société Absorbante de l'universalité de son patrimoine actif et passif à la Société Absorbante, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation par suite de cette fusion.

Quatrième résolution:

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Cinquième résolution:

L'assemblée générale décide que les registres et documents de la Société Absorbée seront conservés au siège de la Société Absorbante pendant la durée légale.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises sous la condition suspensive de l'approbation de la fusion dans les mêmes termes par l'assemblée de la Société Absorbante.

153355

Certification

Le notaire instrumentant certifie et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée et du projet de fusion.

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Les comparants donnent encore pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder à l'enregistrement, l'immatriculation, la radiation, la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans le cadre et la suite du présent acte.

Frais:

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Kos, C. Altwies, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22526. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 septembre 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015165233/88.

(150182393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2015.

BB Holding Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 149.449.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164329/10.

(150180503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Total Safety Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 182.773.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 2 octobre 2015

En date du 2 octobre 2015 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Troy William Thacker, en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet au 30 septembre 2015.

- de nommer Paul Tyree Johnson, Sr., gérant de sociétés, né le 26 février 1969 dans le Mississippi, États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 11111 Wilcrest Green Drive, Suite 300, 77042 Houston, Texas, États-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 30 septembre 2015.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Paul Tyree Johnson, Sr.

- Clinton Roeder

Gérants de catégorie B:

- Jean Gil Pires

- Giuseppe di Modica

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015165056/26.

(150181378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

A Energy Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 148.478.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

POUR LE GERANT

Signature

Référence de publication: 2015164340/12.

(150180953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

A.H.T., Société Anonyme.

Siège social: L-7560 Mersch, Centre Marisca.

R.C.S. Luxembourg B 40.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOLDING A.H.T. SA

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2015164342/11.

(150180982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

A-Konzepthaus GmbH Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6470 Echternach, 14, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 162.391.

Les comptes annuels de la société mère de droit étranger au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/10/2015.

Référence de publication: 2015164343/11.

(150181524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Ceres S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 159.787.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire du 24 septembre 2015 que:

1) Monsieur Thierry JANNOT, né le 7 mai 1962 à Paris (France), demeurant professionnellement à CH-1097 LUTRY (Suisse), 73, route de Lavaux, a été nommé administrateur avec effet rétroactif au 20 mars 2015, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016;

2) Le siège social de la société a été transféré avec effet au 14 mars 2015 à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling et que

3) La société I.C. DOM COM S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 2, Place de Strasbourg a été révoqué en tant que commissaire aux comptes avec effet au 24 septembre 2015.

4) La société GT GROUP S.A., établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B174822 a été nommée commissaire aux comptes avec effet au 24 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015164494/20.

(150181046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

A-Konzepthaus GmbH Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6470 Echternach, 14, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 162.391.

Les comptes annuels de la société mère de droit étranger au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 06/10/2015.

Référence de publication: 2015164344/11.

(150181525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

AH Luxembourg, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 189.763.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den zweiundzwanzigsten September.

Vor dem Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Herr Bo Henrik ADENMARK, wohnhaft in Crofton House, 5 New Cavendish Street, W1G 84S London, England, hier vertreten durch Dame Francesca BARCAGLIONI, Angestellte, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Welche Vollmacht nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr registriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung AH Luxembourg, (die „Gesellschaft“), mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, am 12. August 2014 gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster, gegründet wurde, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 2944 vom 15. Oktober 2014. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 17. Februar 2015 gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Jean SECKLER, vorerwähnt, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 992 vom 15. April. 2015, abgeändert;

- Dass er einziger und alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft ist und dass er folgende Beschlüsse genommen hat:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt, den Status der Gesellschaft in eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“) nach dem Gesetz vom 11. Mai 2007 zu ändern und Artikel 4 der Satzung anzupassen, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Der ausschließliche Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz und die Verwaltung und Veräußerung von Aktiva bestehend aus Finanzinstrumenten im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten sowie von Bargeld und Guthaben jeglicher Art, die auf einem Konto geführt werden.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen halten, jedoch ohne in deren Geschäftsführung eingebunden zu sein.

Sie darf keine kommerzielle Tätigkeit ausüben.

Die Aktien der Gesellschaft können nur von natürlichen Personen, die im Rahmen der Verwaltung ihres privaten Vermögens handeln, gehalten werden oder von Vermögensgemeinschaften jeglicher Form, die ausschließlich im Interesse einer oder mehrerer natürlicher Personen handeln, oder von Vermittlern, die für einzelne vorerwähnte Investoren handeln.

Die von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapiere können nicht Gegenstand eines öffentlichen Angebots sein und dürfen nicht zur Notierung an einer Wertpapierbörse zugelassen werden.

Die Gesellschaft kann alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern, dies jedoch immer im Rahmen

des Gesetzes vom 11. Mai 2007 über die Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen („société de gestion de patrimoine familial“).

Zweiter Beschluss:

Der alleinige Gesellschafter beschließt, Artikel 1 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1.** Es besteht eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen in der Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung AH Luxembourg.“

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 950,- EUR geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden hat die Bevollmächtigte der oben erschienenen Person, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die Englische Übersetzung des Vorhergehenden Textes:

In the year two thousand fifteen, on the twenty-second day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Bo Henrik ADENMARK, residing at Crofton House, 5 New Cavendish Street, W1G 84S, London, England, duly represented by Mrs Francesca BARCAGLIONI, employee, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as stated hereabove, requests the undersigned notary to state that:

- the limited liability company AH Luxembourg (the "Company"), with registered office in 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, has been incorporated on 12 August 2014 by deed of Maître Jean SECKLER, civil law notary residing in Junglinster, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2944 of 15 October 2014. The by-laws of Association have been amended for the last time on 17 February 2015 by deed of Maître Jean SECKLER, prenamed, civil notary residing in Junglinster, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 992 of 15 April 2015;

- he is the sole member of the Company and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to amend the status of the Company so that the Company will have the status of a Private Wealth Management Company ("société de gestion de patrimoine familial") as defined by the law of 11 May 2007 and consequently decides to amend article 4 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 4.** The purposes for which the company is formed are limited to the acquisition, holding, management and disposal of financial assets (within the meaning of the Law of 15 August 2005 on Financial Guarantees) and of cash and assets of any kind held in an account.

The company shall hold participating interests in other companies, however it shall not exercise any management role in its subsidiary.

The company is not allowed to exercise any commercial activity.

The company shall reserve its shares either to natural persons acting in the frame of their private wealth management, either to estate management entities acting exclusively in the interest of the private estate of one or more natural persons, or to intermediaries acting on behalf of above-mentioned investors.

The securities that the company shall issue may not be the subject of a public investment or may not be quoted on the stock exchange.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension, within the limits of

the Law of 11 May 2007 on creation of a Private Wealth Management Company (“société de gestion de patrimoine familial”).”

Second resolution

The sole member decides to amend article 1 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a Private Wealth Management Company in the form of a limited liability company under the name of AH Luxembourg.”

Costs

The amount of expenses to be borne by the Company in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 950,-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained, the proxy holder of the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, signed together with US, the notary, the present original deed.

Gezeichnet: Francesca BARCAGLIONI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation GAC/2015/8127. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015164387/111.

(150181155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Apydos Labs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 32, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 175.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. VERON / A. JAMES.

Référence de publication: 2015164295/10.

(150180041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Adelis Equity Partners Fund I Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 179.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164348/10.

(150181502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Agence immobilière GIORGETTI & KUHN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 5, rue de la Boucherie.

R.C.S. Luxembourg B 99.772.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015164351/10.

(150181092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Arendt Regulatory & Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 41A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.516.

—
Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 14 avril 2015

En date du 14 avril 2015, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, administrateur de la Société, en tant que nouveau président du conseil d'administration de la Société en remplacement de Monsieur Claude KREMER, avec effet au 1^{er} janvier 2015 et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 21 septembre 2015

En date du 21 septembre 2015, le conseil d'administration de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société du 8, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg au 41A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2015.

Par conséquent, les adresses professionnelles des personnes suivantes doivent également être transférées au 41 A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg:

- Monsieur Guy HARLES, administrateur
- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, administrateur et président
- Monsieur Claude KREMER, administrateur
- Monsieur Pierre BEISSEL, administrateur
- Monsieur Philippe DUPONT, administrateur
- Monsieur Stefan JUSTINGER, commissaire aux comptes

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 30 septembre 2015

En date du 30 septembre 2015, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes;

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en l'année 2017:

- Monsieur Guy HARLES, administrateur
- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, administrateur et président
- Monsieur Claude KREMER, administrateur
- Monsieur Pierre BEISSEL, administrateur
- Monsieur Philippe DUPONT, administrateur
- Monsieur Stefan JUSTINGER, commissaire aux comptes

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Arendt Regulatory Solutions S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015164363/40.

(150181712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

AE Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 181.636.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015164380/10.

(150181192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.
